

1 CONTEXTE

- Un dispositif d'accès aux psychothérapies destiné aux adultes de 18 à 60 ans souffrant de troubles anxieux ou dépressifs légers à modérés a été expérimenté entre 2018 et 2022 par l'Assurance Maladie, dans quatre départements français : les Bouches-du-Rhône, la Haute-Garonne, les Landes et le Morbihan.
- Le dispositif a fait l'objet d'une **évaluation multidimensionnelle** dont un premier volet est présenté dans ce poster.

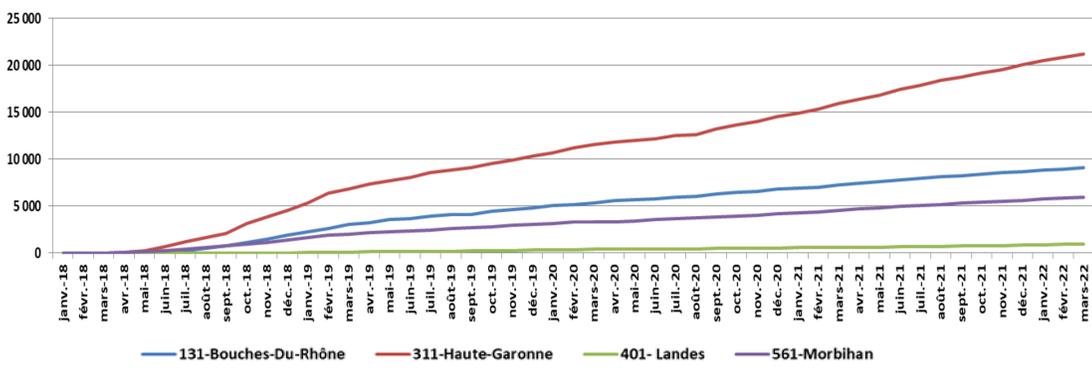
CONTENU DE L'EXPÉRIMENTATION EVALUÉE

- Orientation vers le dispositif par le MG
- Entretien d'Evaluation Psychologique (EEP) initial : 1 séance, pour validation
- Accompagnement Psychologique de Soutien (APS) : 10 séances maximum (30 min)
- Psychothérapie Structurée (PSS) : si besoin et après concertation entre le MG, le psychologue/psychothérapeute et un psychiatre, 10 séances maximum (45 min)

3 RESULTATS

Un déploiement dynamique du dispositif sur les 4 territoires d'expérimentation

Figure 1 : Evolution du nombre de patients inclus dans le dispositif (au moins une séance EEP/APS/PSS) entre 2018 et fin mars 2022 par mois et par département



Une bonne adhésion des professionnels et des patients

- ✓ Forte mobilisation des acteurs locaux
- ✓ Sur les territoires concernés, de 2018 à mars 2022 :
 - 89% des MG ont inclus au moins un patient.
 - 947 psychologues conventionnés ont réalisé au moins une séance.
 - 37 841 patients** ont bénéficié de **405 674 séances** financées en intégralité par l'Assurance Maladie.

Une perception positive du dispositif par les professionnels interrogés

- ✓ Tous les acteurs interrogés soulignent le **bien-fondé et la pertinence** du programme.
- ✓ Médecins généralistes MG et psychologues convergent pour reconnaître le **caractère bénéfique** du dispositif.
- ✓ Certains ont souligné qu'il **levait un frein**, financier ou psychologique, à l'accès aux psychothérapies

Souhaits d'évolution du dispositif formulés lors de l'évaluation :

Élargissement des critères d'inclusion

Simplification administrative et clinique du parcours

Rémunération plus adaptée à la durée des séances

Durée des séances plus cohérentes avec les pratiques des psychologues

Cahier des charges minimum pour les psychologues

2 OBJECTIFS ET METHODE

Apporter un éclairage détaillé sur le fonctionnement, l'acceptabilité et l'impact clinique, organisationnel et économique du dispositif.

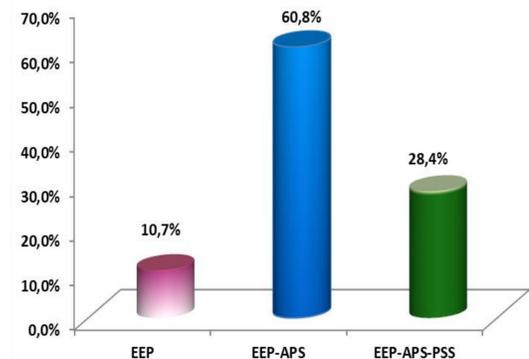
Premier volet d'évaluation basé sur :

- Les données de pilotage du dispositif.
- Les entretiens qualitatifs semi-directifs auprès de 18 partenaires institutionnels, 20 médecins généralistes (MG), 20 psychologues et 6 psychiatres participant au dispositif.
- Une enquête transversale réalisée auprès des MG et psychologues participant au dispositif -> en présentation orale.

Tableau 1 : Caractéristiques des patients inclus dans le dispositif au 31/03/2022

| | Patients inclus (N = 37 841) |
|------------------------------------|------------------------------|
| % de femmes | 75% |
| Age moyen | 38 ans |
| % de 18 à 29 ans | 28,3 % |
| % de 30 à 39 ans | 30,4 % |
| % de 40 à 49 ans | 22,8% |
| % de 50 et 60 ans | 18,5% |
| Répartition par département | |
| Bouches-du Rhône | 25,1% |
| Haute-Garonne | 56,4% |
| Landes | 2,6% |
| Morbihan | 15,9% |

Figure 2 : Répartition du nombre de patients inclus selon le contenu de leur prise en charge dans le dispositif



*EEP : Entretien d'Evaluation Psychologique initial, APS : Séances d'Accompagnement Psychologique de Soutien, PSS : Psychothérapie Structurée

En moyenne, **5 mois de prise en charge**, avec de grands écarts selon le contenu des prises en charge.

4 CONCLUSION

- Dans un contexte marqué par l'épidémie de Covid-19, l'activité soutenue du dispositif témoigne de l'**adhésion de nombreux patients et professionnels de santé**. Les entretiens rendent compte d'une **perception positive de l'impact du dispositif et de son apport pour la prise en charge par le MG**, et suggèrent des pistes d'amélioration. De nombreux médecins et psychologues ont adhéré au dispositif, perçu positivement son impact, et souhaité sa généralisation sous forme adaptée.
- Les résultats de l'évaluation ont ouvert la voie à la mise en place d'une offre de première ligne généralisée à tout le territoire pour la prise en charge initiale de la souffrance psychique au travers du **dispositif Mon soutien psy (anciennement MonParcoursPsy)**.

REMERCIEMENTS :

Valérie Donio, Viviane Jeanbat, Nathalie Vanhaverbeke, Malika Alaoui (CEMKA), Mohamed Mazza, Laurence Smadja, Gabrielle Peyre-Lanquar, Ayden Tajahmaady (CNAM).

Conflits d'intérêt :

Anne Duburcq est employée par CEMKA, une société de conseil qui fournit des services de recherche et d'analyse en matière de santé à des organisations des secteurs privé et public. Les auteurs ne déclarent aucun autre conflit d'intérêt.